



Souplesse à toute épreuve

des aiguilles garnies par
MONNIER-RADIUM

L. Monnier & C^{ie}, La Chaux-de-Fonds

JURA WATCH CO., DELÉMONT (SUISSE)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et bon marché pour tous pays

Grande production en savonnettes dorées, argentées, nickelées et acier noir, 16 et 19 lignes

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies, Pays du Nord
Articles courants et de précision

Montres-bracelet de dames et hommes, système Roskopf et cylindre, fantaisie, bon marché
Continuellement des nouveautés

ARBRES DE BARILLETS FINIS
QUALITÉ EXTRA SOignée
ET BON COURANT

TIGES GARNIES
TIGES SEULES

TÉLÉPHONE
No 94.132



SPÉCIALITÉ DE
GRANDES MOYENNES
PIVOTÉES ET LANTERNÉES

PIGNONS PIVOTÉS
DE TOUS GENRES

CHAUSSÉES,
MINUTERIES
CANONS, ETC.,

AXES DE
BALANCIERS

**MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
CÉLESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)**

BANQUE CANTONALE DE BERNE
GARANTIE DE L'ÉTAT — GARANTIE DE L'ÉTAT

Toutes opérations de
BANQUE - BOURSE - CHANGE

ESCOMPTES DE PAPIER COMMERCIAL
AVANCES SUR TITRES - GÉRANCES DE FORTUNES
aux conditions les plus avantageuses.

Conseil sur le placement de capitaux
et sur toutes questions financières
en général.

Achat et vente de Métaux précieux
à Bienne, Tramelan, Saignelégier,
Le Noirmont, Porrentruy.

Succursales et Agences de la région horlogère :
Bienne, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,
Neuveville - Saignelégier - Noirmont - Malleray - Laufen - Tavannes.



LEONIDAS

LES SPÉCIALISTES
en CHRONOGRAPHES et
COMPTEURS de SPORT

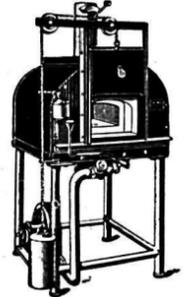
LÉONIDAS WATCH FACTORY LTD
Saint-Imier (Suisse)

ED. STRAUB, Sulgen (Thurgovie)

Fabrique de Fours industriels
à pétrole et à l'huile lourde (mazout)

SPÉCIALITÉ:
**Fours et Fournaises à tremper
et à émailler**

Tous les accessoires aux
Fournaises système Kretz



**Etuis soignés pour
montres soignées**

Demandez notre riche collection
d'étuis classiques et fantaisie

J. LANGENBACH S.A., Lenzbourg
Spécialistes du Cartonnage chic (Argovie)

et **D. Pachter-Vaucher**, représentant à **La Chaux-de-Fonds**



„PHÉNIXITE“

Métal dur atteignant presque la dureté du diamant, l'emportant sur toutes les autres pierres précieuses pour la confection de

Canons fixes pour le travail de tous les métaux, fer et aciers.

Canons réglables le canon réglable représente :
Nouveauté un travail plus rationnel, un gain de temps, une économie d'argent;

Filières de tréfilage livrées avec ou sans douille en laiton, en bronze, en acier;

Plaquettes pour le travail de tous les métaux, matières extra-dures et tenaces, aciers, fer, marbre, verre, porcelaine, céramique, livrées en toutes formes désirables. Métal de coupe par excellence apprécié par son rendement supérieur à vitesse super-rapide;

Outils parachevés avec plaquettes „Phénixite“ brasées sur tiges. Rendement maxima sous forme d'outils de tour, de raboteuse et de perceuse.

Livraison rapide.

SCHOELLER, BLECKMANN & C^{IE}
Limmatstrasse 183 — Tél. 72.533
ZURICH 5



Ventilateurs et Moteurs électriques

à marche silencieuse



H. Meidinger & Cie, Bâle 4
Représentant : L. E. Golay, Ing., Genève
Téléphone 26.329 11, Rue du Mont-Blanc

RADIO-SUISSE

Société Anonyme de Télégraphie et Téléphonie sans fil
DIRECTION: Hôtel principal des Postes, Berne
Téléphone 22610

TÉLÉGRAPHIE A HAUTE VITESSE

Communications radiotélégraphiques directes :

Japon
Chine
Amérique du Nord
Amérique du Sud
Autres pays d'outre-mer (via Londres)
Grande-Bretagne
Espagne
Portugal (via Londres)
Danemark
Pays-Bas
Pologne, Estonie, Lettonie (via Varsovie)
Union des Républiques Soviétistes Socialistes (Russie)
Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce (via Belgrade) — Turquie

Les télégrammes portant l'indication de la voie « Radiosuisse » non-taxée peuvent être consignés dans tous les bureaux télégraphiques.

L'expéditeur a la faculté de prescrire pour le parcours Londres-Outre-mer l'une des différentes voies par câble, en indiquant le nom du câble désiré.

La **Radio-Suisse S. A.** possède des bureaux d'exploitation à **BERNE, ZURICH** et **GENÈVE**. - Liaison directe par téléimprimeur avec l'Office télégraphique de **BALE**.

Les télégrammes consignés dans les autres localités de Suisse sont acheminés au Central Radio-Suisse avec toute la célérité voulue par l'entremise des lignes télégraphiques de l'Administration des Télégraphes suisses.

N° de téléphone pour la consignation des télégrammes :

Bureau d'exploitation à Berne :	22.604
» » à Genève :	52.233
» » à Zurich :	51.777

TARIF : La taxe des télégrammes acheminés par la voie « Radiosuisse » est la même que celle des télégrammes empruntant la voie fil.

*L'échappement,
cœur
de la montre*

LA PLUS GRANDE
PRODUCTION
LA MEILLEURE
QUALITÉ

**LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS
RÉUNIES**
LE LOCLE

BUREAUX CENTRAUX : LE LOCLE
RUE GIRARDET 60 — TÉLÉPHONE 31.287

Succursale A., Le Locle
Rue du Marais 19 — Téléphone 31.193
(Anciennement G. Perrenoud S. A.)

Succursale C., Le Locle
Rue du Collège 10 — Téléphone 31.795
(Ancienn. Stella S. A. et Pierrehumbert Frères S. A.)

Succursale E., Bienne
Dammweg 3 — Téléphone 40.16
(Anciennem. Meier & Giroud et A. v. Weissenfluh & Cie)

Succursale B., Le Locle
Rue de la Concorde 29 — Téléphone 31.089
(Anciennement La Concorde S. A.)

Succursale D., Le Sentier
Téléphone 58
(Anciennement Gallay S. A.)

Pierres chassées, tous les calibres Livre vite
Spécialité : **CHRONOGRAPHES** bien bon marché

ALBERT STEINMANN

Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2^{me} étage)

Outils pour faire les préparages d'ébauche.

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:
suissses 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Chambre suisse de l'Horlogerie

II.
Notre commerce d'exportation de 1937, comparé à celui de l'année précédente, a progressé de 34,4 % en quantité et de 45,9 % en valeur; la proportion des importations couvertes par des exportations a été, cette même année de 71,2 % contre 69,6 % en 1936. A noter que les exportations de produits fabriqués, marquent la même plus value de 45,9 % que celle relevée plus haut pour l'ensemble des exportations suisses.

Quant aux importations, la plus value enregistrée provient aussi bien d'une augmentation du volume, que d'un accroissement des valeurs moyennes à l'entrée; elles ont augmenté de 10 % en quantité et de 42,7 % en valeur.

L'année 1937 a tenu ce qu'elle promettait, et ce que nous espérons, si nous nous reportons aux considérations reproduites dans notre dernier rapport. C'est une année record, qui nous permet d'enregistrer un nombre de pièces (montres, mouvements et boîtes) jamais atteint jusqu'ici. La valeur exportée représente aussi un chiffre important, soit le 78,2 % des ventes de 1929.

Cette activité s'est répercutée d'une manière heureuse pour l'ensemble de notre région et l'ensemble de la vie économique. Les corporations publiques n'ont pas été les dernières à le remarquer et nombre de budgets ont pu être équilibrés. Les fabricants ont été « sur les dents » presque toute l'année en raison des difficultés qu'ils rencontraient pour l'acquisition des ébauches et des fournitures nécessaires à l'exécution des commandes en note. Tout naturellement des retards se sont produits dans les envois, provoquant nombre de plaintes des grossistes étrangers. Nous croyons cependant que tout s'est finalement arrangé à la satisfaction de chacun.

Les causes de cet heureux état de choses pour notre industrie doivent être recherchées, pensons-nous, dans l'accentuation de la reprise qui se manifestait déjà depuis quelques années, consécutive à l'épuisement des stocks à l'étranger, dans un renversement du mouvement des prix, lié à une reprise générale et dans la dévaluation du franc.

Les perspectives pour l'année 1938 sont loin d'être ce qu'elles étaient il y a un an. L'instabilité politique dans de nombreux pays, voire même les guerres, les difficultés de transferts de devises, les restrictions d'importations, la tension de certains marchés et notamment celui des U. S. A., la reconstitution des stocks chez les grossistes, sont de nombreux facteurs qui ne facilitent pas nos exportateurs.

Les tableaux suivants permettent de faire quelques comparaisons et résumés les tendances du marché horloger:

I. Exportations totales

a) Exportation de montres, boîtes et mouvements (pos. 931, 935 et 936):

	Pièces	Valeur
1936.....	19,550,690	Fr. 127,814,286
1937.....	25,585,759	» 207,416,122
Augmentation	6,035,069	Fr. 79,601,836
En %	30,8 %	62,3 %

Prix moyen par pièce:

1936	Fr. 6.52
1937	» 8,11

Augmentation Fr. 1.59 ou 24,4 %

b) Exportation de fournitures et grosse horlogerie (pos. 925 à 930 et 934):

	Quantités		Valeur
	Pièces	Quintaux	
1936.....	—	1,421.49	Fr. 23,755,771
1937.....	3,356,593	1,281.13	» 32,964,730
Augmentation	—	—	Fr. 9,208,959
En %	—	—	38,8 %

(En raison de modifications dans la présentation des statistiques d'exportation, il n'est pas possible cette année de comparer, au point de vue quantitatif, les exportations de fournitures de 1937 avec celles de 1936).

c) Total:

	Valeur
1936.....	Fr. 151,570,057
1937.....	» 240,380,852
Augmentation	Fr. 88,810,795
En %	58,6 %

II. Comparaison de 1937 avec 1929

a) Valeur des montres, mouvements et boîtes:

	Valeur
1929.....	Fr. 276,748,691
1937.....	» 207,416,122
ou en 1937, 75,3 % de 1929	

b) Nombre de pièces (montres, mouvement et boîtes):

1929.....	23,200,000
1937.....	25,585,779
ou en 1937, 110 % de 1929	

c) Exportations totales (montres, mouvements, boîtes, fournitures):

1929.....	Fr. 307,339,142
1937.....	» 240,380,852
ou en 1937, 78,2 % de 1929	

III. Comparaison de la valeur moyenne des pièces depuis 1929

Valeur moyenne (montres, mouvements, boîtes):

	en % de 1929	
1929.....	11.93	100 %
1932.....	7.96	66 %
1933.....	6.89	58 %
1934.....	6.47	54 %
1935.....	6.23	51 %
1936.....	6.52	55 %
1937.....	8.11	68 %

Si l'on tient compte de la dévaluation du franc suisse survenue en septembre 1936, les prix de nos montres ne se sont pas augmentés, en valeur-or, sur le marché mondial.

IV. Comparaison des quatre premiers mois de 1938 avec la même période de 1937

Montres, mouvements, boîtes:

	Pièces	Valeur
1937 (4 mois)	6,864,606	Fr. 49,387,797
1938 »	6,666,617	» 60,042,110
Différence	— 197,989	+Fr. 10,654,313

Prix moyen par pièce:

1937 (4 mois)	Fr. 7.20
1938 »	» 9.02
Différence	+Fr. 1.82 ou 25 %

Devant l'essor pris par les exportations horlogères, on pose souvent la question de savoir si c'est grâce à la dévaluation que ce résultat a été obtenu. La réponse n'est certes pas aisée à formuler, car divers éléments ont influencé simultanément, en 1937, et ont agi comme un stimulant pour l'industrie et le commerce de la

montre. Mentionnons tout d'abord une conjoncture en général favorable sur les marchés internationaux, dont profiteront toutes les branches de l'économie mondiale. La course aux armements a sans doute été pour quelque chose dans cette amélioration de la conjoncture, en raison de l'abondance des paiements dans les industries travaillant pour la guerre, dans les principaux pays du monde. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, le jeu des forces naturelles doit être considéré comme un élément encore plus important. Dans le commerce de la montre, ce jeu des forces naturelles c'est l'obligation, pour le commerce, de reconstituer des stocks normaux — encore que le mot « stock » ne soit peut-être pas celui qui convient le mieux en l'occurrence; il faudrait plutôt parler du choix de montres indispensables à tous les intermédiaires, du fabricant au magasin, en passant par l'importateur et le grossiste, pour travailler dans des conditions normales.

Enfin, sont venus se greffer deux éléments d'ordre secondaire, savoir, la dévaluation et la réglementation des prix. Ces deux éléments représentaient dans l'esprit de l'acheteur éventuel, deux risques de hausse des prix. Le risque étant connu, il était naturel que les intéressés cherchent à se couvrir et ils l'ont fait en passant des commandes, correspondant non pas aux besoins du moment, mais aux besoins pour une période plus longue que la normale. C'est sans doute ce qui nous a valu cet engorgement général, à tous les stades de la production, avec les retards, souvent considérables, qui en sont résultés dans l'exécution des commandes. On se rendait bien compte, dans les milieux de la production, que cet épanouissement extraordinaire des affaires avait quelque chose de factice, et l'on n'est pas trop surpris de constater que les choses se sont maintenant quelque peu tassées, sans doute en raison du fait que les besoins les plus immédiats ont été satisfaits et que la conjoncture n'est plus, au moment où nous écrivons ces lignes, ce qu'elle était en 1937.

L'évolution des affaires en 1937 a permis de faire la preuve que l'industrie horlogère suisse est d'une puissance et d'une souplesse extraordinaires. Pour illustrer la puissance d'adaptation de notre industrie, et ses perfectionnements techniques incessants, mentionnons qu'en 1937, la production moyenne et par jour ouvrable, a été de six montres par ouvrier, alors qu'en 1929, elle n'était que de trois montres.

La reprise remarquable qui s'est manifestée dans l'industrie horlogère en 1937, ne s'est pas traduite par une augmentation sensible des engagements financiers, et notamment des engagements en banque, comme c'était le cas autrefois, en pareille circonstance. Les banques constatent que la façon de payer est meilleure et que les fortes immobilisations chez les acheteurs ont considérablement diminué.

Notre industrie a pu faire face, presque instantanément, aux exigences d'un marché, qui voulait très rapidement des montres en quantité énorme. Elle devra maintenant s'adapter à une demande moins forte et elle profitera sans doute de l'accalmie — que nous souhaitons passagère — pour perfectionner toujours davantage sa technique, ses moyens de production, de manière à être toujours mieux à même de donner satisfaction à une clientèle dont les exigences au point de vue de la qualité, de la beauté des produits, et de la brièveté des délais de livraison, vont croissant.

Les radiocommunications de la Suisse

II.

Transmission: Les télégrammes à acheminer par la « voie Radio suisse » ainsi que les correspondances dont l'administration des télégraphes suisses confie officiellement la transmission à la Radio-Suisse sont, suivant la situation géographique du lieu de dépôt, télégraphiés par les offices télégraphiques suisses à l'un des bureaux d'exploitation de Zurich, Berne ou Genève et, de là, transmis directement aux bureaux étrangers correspondants.

Pour gagner du temps, les expéditeurs de télégrammes à acheminer par la « voie Radio-suisse » peuvent, moyennant entente préalable, téléphoner leurs messages aux bureaux d'exploitation de la Société

à partir de n'importe quel point de la Suisse. Les télégrammes arrivants sont remis par téléphone aux destinataires qui en font la demande.

Les télégrammes à expédier sont transmis par transporteur mécanique au télégraphiste qui dessert l'émetteur entrant en considération. Ce fonctionnaire perforé les mots ou signes à transmettre sur une bande de papier au moyen d'un perforateur pourvu d'un clavier de machine à écrire (système Creed). Cette bande de papier est introduite dans un transmetteur automatique Creed et Marconi où elle provoque des impulsions correspondant aux signaux Morses, qui actionnent l'appareil émetteur de la station d'émission (la vitesse de transmission est en moyenne de 100 mots par minute). Comme cet émetteur peut transmettre jusqu'à 200 mots par minute, il est desservi, suivant l'affluence du trafic, par un, deux ou trois télégraphistes.

graphie, mais encore pour la téléphonie. Comme ils peuvent être commutés sur les différentes longueurs d'ondes, on les emploie pour toutes les relations. Ils sont pourvus d'antennes dirigées qui, suivant les besoins, peuvent être orientées sans grande difficulté vers les postes des pays désirés. En cas de panne d'électricité les deux stations sont alimentées en courant par des moteurs Diesel.

Réception: Les stations réceptrices, des types les plus modernes, se trouvent à Riedern près Bümpliz et à Colovrex près Genève. Elles sont reliées par des câbles spéciaux avec les bureaux d'exploitation.

Suivant la vitesse avec laquelle les stations correspondantes transmettent, on fait emploi de l'un ou de l'autre des moyens de réception désignés ci-après:

1° Réception à la bande perforée, selon le système Creed. Vitesse de 80 à 110 mots par minute. Les signaux perforés sont traduits en caractères typographiques au moyen du traducteur Creed.

2° Réception automatique à l'ondulateur; l'écriture Morse ondulée est traduite à la machine à écrire. Vitesse de 70 à 200 mots par minute.

L'ondulateur enregistre sur une bande de papier les signaux radiotélégraphiques que la station réceptrice transmet aux bureaux d'exploitation par des lignes souterraines propres. Les bandes de papier portant les signaux Morses se déroulent sur la machine à écrire devant les yeux du télégraphiste réceptionnaire, qui les reproduit à son tour en caractères dactylographiques sur les formules à remettre aux destinataires. Les télégraphistes acquièrent avec le temps une grande habileté dans la traduction à la machine à écrire de cette écriture ondulée, et reproduisent jusqu'à 60 mots et plus par minute.

Les télégrammes arrivants, soit les signaux reçus radiotélégraphiquement, sont transmis par les stations réceptrices directement, aux bureaux d'exploitation, où ils parviennent soit sur des perforateurs-récepteurs Creed combinés avec des traducteurs qui les reproduisent en caractères typographiques, soit sur des ondulateurs qui les enregistrent sous forme d'écriture ondulée que le fonctionnaire réceptionnaire reproduit ensuite en caractères typographiques sur une formule au moyen de la machine à écrire. Les formules sur lesquelles sont collées les bandes traduites en caractères typographiques ainsi que les formules sur lesquelles a été reproduite à la machine à écrire, l'écriture ondulée, sont transmises par un transporteur mécanique au télégraphiste contrôleur, qui leur applique le timbre à date et les réexpédie par transporteur également au fonctionnaire du télégraphe, pour être acheminée sur le réseau national suisse ou remis à leurs destinataires.

La Radio-Suisse dispose de plus de 40 récepteurs à courtes et à longues ondes qui enregistrent les signaux diffusés par les antennes dirigées et non dirigées de la station correspondantes et les retransmet par des lignes souterraines aux bureaux d'exploitation de la Radio-Suisse à Berne, Zurich et Genève.

Radiodiffusion: A côté de la transmission radioélectrique des télégrammes, la Radio-Suisse assure un service international de radiodiffusion, qui est chargé de diffuser, à certaines heures de la journée, des bulletins de bourse et des nouvelles commerciales et de presse, qui sont reçus simultanément dans divers pays.

Pour la diffusion de programmes récréatifs (conférences, auditions musicales, pièces de théâtre, etc.) à destination de pays d'outre-mer, on fait usage de deux émetteurs téléphoniques installés dans la station de Prangins près Nyon. Ces programmes émanent des pays européens les plus divers, y compris la Suisse. Ils sont acheminés par des circuits musicaux à un studio spécial de Genève, d'où ils sont diffusés par l'intermédiaire du poste d'émission de Prangins. Les transmissions sont impeccables et très bien accueillies par les auditeurs des pays d'outre-mer. En outre, des programmes destinés aux Suisses à l'étranger sont diffusés pendant une ou deux heures chaque semaine ou lors d'occasions spéciales (1er Août, Nouvel-An, etc.); ils sont de nature à resserrer les liens qui attachent à la mère patrie nos compatriotes exilés.

Trafic des paiements avec l'étranger

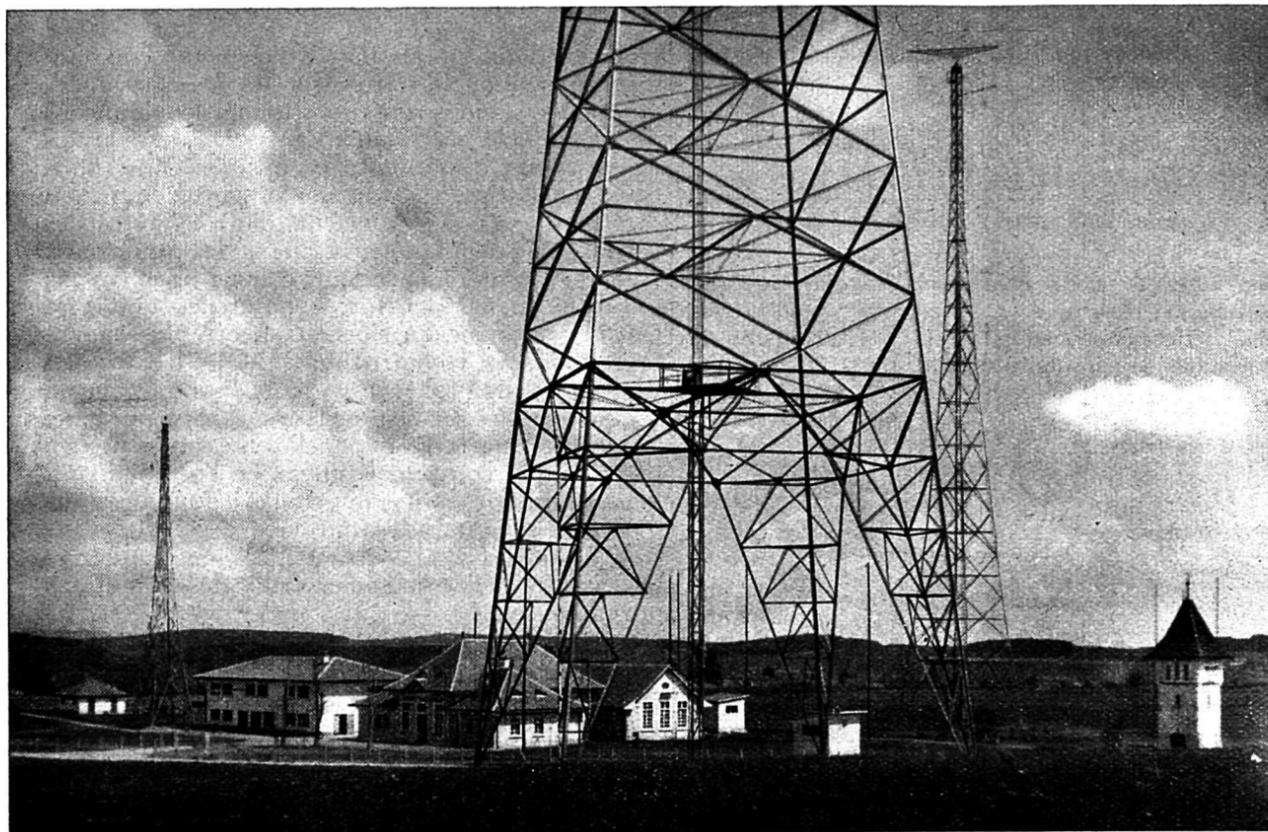
(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Colombie

Contrôle des devises

Selon décision de la Commission de contrôle des devises et des exportations, du 17 novembre 1937, les maisons colombiennes qui sollicitaient des permis d'importations, devaient déposer la contrevaletur du 5 % du montant de l'autorisation d'importation.

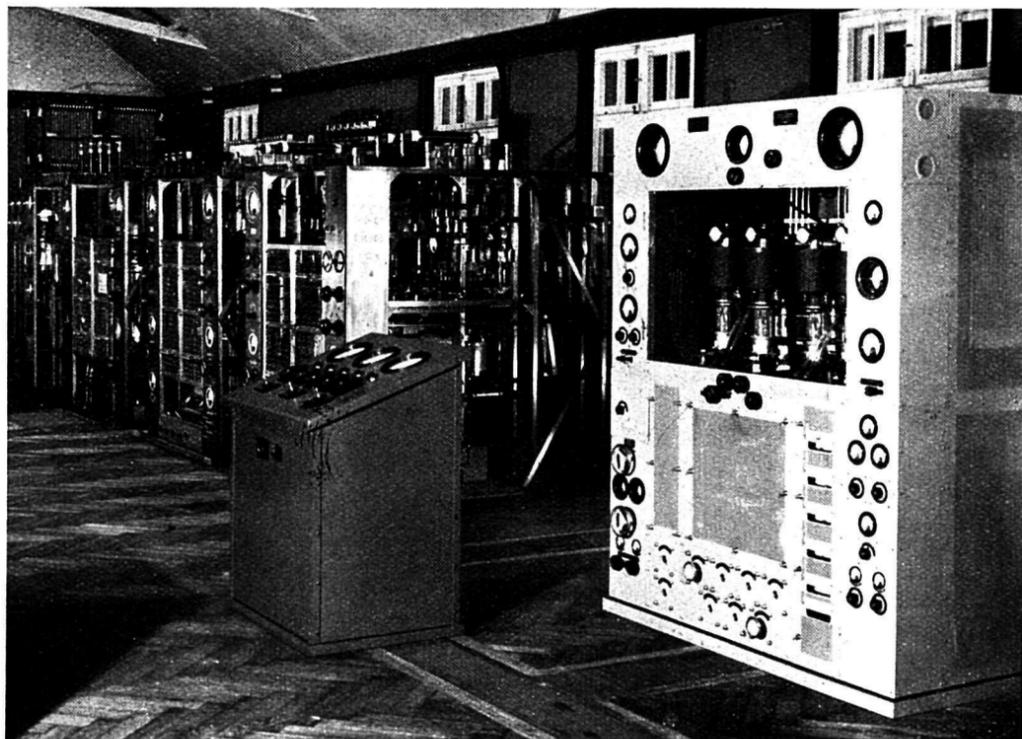
Par décision du 17 juin 1938, cette prescription a été rapportée, de sorte que les permis d'importation peuvent être demandés sans le dépôt de ce 5 %.



Les quatre émetteurs à ondes courtes (système Beam) de la station de Münchenbuchsee sont surtout utilisés pour les communications rapides avec les pays d'outre-mer; ils possèdent une antenne dirigée et une puissance moyenne de 20 kw. Grâce à un simple dispositif de communication, on peut les faire travailler sur diverses longueurs d'ondes. La station de Münchenbuchsee dispose en outre d'un émetteur à ondes courtes Marconi d'une puissance de 4 kw, qui dessert les stations européennes. Il utilise une longueur d'onde de 33,33 m. et une antenne non directive. Deux émetteurs à ondes moyennes d'une puissance-antenne

d'environ 14 kw. et travaillant sur des longueurs d'ondes de 3630 et 3130 m. sont également affectés à la correspondance européenne. Ces émetteurs sont dotés de deux antennes tendues entre deux pylônes de 90 m. de haut et une tour de 125 m. La station de Münchenbuchsee a été équipée d'un moteur Diesel développant une puissance de 300 kw., qui permet d'éviter toute interruption du service en cas de panne d'électricité; il a été fourni par la maison Sulzer.

La Radio-Suisse possède encore une station d'émission à Prangins près Nyon, érigée en 1928; elle est équipée d'un émetteur à ondes moyennes d'une puis-



sance de 50 kw. Cette station, qui travaille sur une longueur d'onde de 4225 m., est destinée à la correspondance radiotélégraphique européenne. Son antenne est tendue entre deux pylônes de 125 m. de haut. En 1931, elle a été enrichie des deux émetteurs à ondes

courtes de la Société des Nations, du type Société Française Radioélectrique et Marconi. Ces émetteurs, qui fournissent à l'antenne une puissance maximum de 40 kw., sont également exploités par la Radio-Suisse. Ils sont agencés non seulement pour la télé-

Equateur**Contrôle des devises d'importation**

Le gouvernement de l'Equateur a introduit, par décret du 19 mai 1938, un contrôle complet des importations et un contrôle partiel du marché des devises. Entre temps, les dispositions prises ont été modifiées par un nouveau décret du 26 mai contenant quelques innovations peu importantes et des dispositions pénales. L'ordonnance d'exécution n'a pas encore paru, quoique les milieux commerciaux demandent instamment sa publication, étant données les incertitudes qui règnent actuellement sur différents points. Une section pour le contrôle des importations a été adjointe à la Banque Centrale à Quito. A part cela, des commissions de contrôle de trois membres sont établies à Quito et à Gayaquil.

Pologne**Déclaration de créances financières suisses en Pologne**

L'accord du 30 juin 1937 conclu entre la Suisse et la Pologne a créé la possibilité de transférer en Suisse les revenus de créances financières suisses en Pologne (zloty bloqués). Ce transfert s'effectue par voie de compensation, c'est-à-dire par importations de marchandises qui, au fur et à mesure, seront désignées dans ce but par les deux gouvernements. Les compensations financières effectuées jusqu'ici ont permis aux créanciers suisses de réaliser leurs « Zloty bloqués » avec un certain sacrifice.

Afin de donner à tous les possesseurs de « Zloty bloqués » la possibilité de participer à des compensations financières futures et afin d'établir dans quelle mesure ces compensations devront être effectuées, les autorités suisses compétentes invitent tous les créanciers financiers envers la Pologne à déclarer leurs avoirs jusqu'au 30 juillet 1938 au plus tard. Ces déclarations devront être faites comme suit:

1. **Auprès de l'Office suisse de compensation, Börsenstrasse 26, Zurich:** Les créances financières individuelles (c'est-à-dire créances qui ne sont pas incorporées à des papiers-valeurs, par exemple hypothèques, prêts, participations autres qu'en actions, loyers, fermages) de particuliers, d'entreprises commerciales ou industrielles; toutes créances financières ou holding qui ne sont pas autorisées par l'Office suisse de compensation à participer au service de transfert germano-suisse ou italo-suisse d'une manière illimitée.

2. **Auprès de l'Association suisse des banquiers, St. Albangraben, 3, Bâle:** Les créances bancaires ainsi que les créances de sociétés financières et holding qui ont été autorisées par l'Office suisse de compensation à participer d'une façon illimitée au service de transfert germano-suisse ou italo-suisse, ainsi que toutes créances résultant de papiers-valeurs polonais intérieurs.

Par contre, les créances d'emprunts polonais à

l'étranger faisant l'objet d'un règlement de transfert spécial, par exemple l'emprunt de stabilisation 7 %, ne doivent pas être annoncées.

Les formulaires destinés à la déclaration de créances financières individuelles peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Office suisse de compensation, tandis que les déclarations destinées à l'Association suisse des banquiers devront être transmises par l'intermédiaire des banques.

Turquie**Affaires de compensation**

La Gazette officielle turque du 16 mai 1938 a publié une ordonnance d'exécution au sujet des affaires de compensation avec l'étranger. Nous mentionnons les dispositions de l'article 1er, suivant lequel une maison peut céder l'autorisation de compensation à une autre maison, au cas où la première ne serait pas à même de l'utiliser. Par contre, une marchandise libérée pour l'exportation par voie de compensation ne peut pas être remplacée par une autre. La conclusion des compensations doit se faire dans le délai d'une année. Nous ajoutons que l'accord de clearing turco-suisse prévoit des compensations pour certaines marchandises. L'exportateur suisse doit cependant payer une prime considérable provenant des prix turcs assez élevés.

Situation du Service de compensation avec l'étranger

au 15 Juillet 1938

	Bulgarie	Grèce	Roumanie	Turquie	Yougoslavie
Avoir Suisse à la Banque nationale de	20 660 528,—	15 896 699,—	103 189 011,—	17 458 005,—	11 604 195,—
Paiement aux exportateurs suisses	19 867 531,—	15 236 725,—	102 936 852,—	14 406 424,—	8 265 110,—
Solde Avoir suisse	792 997,—	659 974,—	252 159,—	3 051 581,—	3 339 085,—
Créances suisses non échues en	46 030,—	1 220 170,—	15 260 706,—	939 833,—	5 572 913,—
Total à compenser	839 027,—	1 880 144,—	15 512 865,—	3 991 414,—	8 911 998,—
Dernier bordereau payé (échéance)		20169/12611/20939	6/7/38	10 775/7/6/37	5886/23/4/38

Bulgarie. Compensations privées.	
Part des créanciers suisses	fr. 5,497,042.—
Paiement à des créanciers suisses	» 4,729,017.—
Excédent	fr. 768,025.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 706,053.—

Pologne. Compensations privées.	
Versements de débiteurs suisses	fr. 28,953,323.—
Paiements effectués à des créanciers suisses	» 27,005,716.—
Excédent	fr. 1,947,607.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 2,834,206.—

Chili	
I. Compte global auprès des banques d'émission.	
Versements au Banco de Chili en faveur d'exportateurs suisses	fr. 461,308.—
Paiements aux exportateurs suisses	» 461,308.—
Versements en suspens	fr. —.—
Derniers Border. payés: A 292, 28/4/38, B 291, 14/4/38.	

II. Compensations privées.	
Versements des importateurs suisses	fr. 8,426,778.—
Créances suisses compensées	» 7,862,473.—
Excédent	fr. 564,305.—

III. Autres créances suisses non échues ou ni-réglées	
	fr. 2,216,991.—

Turquie. Compensations privées.	
Part des créanciers suisses	fr. 1,295,133.—
Créances suisses compensées	» 180,818.—
Excédent	fr. 1,114,315.—
Compensations autorisées, mais non exécutées	fr. 916,018.—

Italie	
Versements à Zurich	fr. 229,006,055.—
Versements à Rome	» 264,866,515.—
Découvert	fr. 35,860,460.—
Créances suisses déclarées mais non versées	fr. 35,998,886.—
Créances suisses à compenser	fr. 71,859,346.—
Dernier Bordereau payé: 9535-4/3/38.	

Hongrie	
Compte II	
(Créances suisses déclarées après le 30 nov. 1937)	
Trafic de paiements:	
Versements à Banque Nationale Suisse	fr. 16,724,056.—
Réserve	fr. 500,000.—
Total	fr. 17,224,056.—
Bonifications hongroises pour:	
marchandises suisses	fr. 3,061,493.—
marchandises non suisses	» 228,825.—
couverture contractuelle	» 7,562,196.—
Total	fr. 10,852,514.—
Avoir Hongrois à la Banque Nationale Suisse	fr. —.—
Total	fr. —.—

Créances suisses:	
Bonifications à créanciers suisses	fr. 7,412,483.—
»	» 3,061,493.—
Créances encore à compenser	fr. 4,350,990.—
Créances non suisses	fr. 779,388.—
Bonifications à créanciers suisses	» 228,825.—
Créances encore à compenser	fr. 550,563.—
Total créances non réglées	fr. 4,901,553.—

Clearing avec l'Allemagne.**I. Versements de débiteurs suisses**

a) Versements auprès de la Banque Nationale Suisse	fr. 26,197,106.—
b) quote-part de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin	1,413,308.—
c) quote-part des créanciers suisses	fr. 24,783,798.—

II. Paiements pour:

a) marchandises suisses	fr. 5,068,398.—
b) frais accessoires afférents au trafic de marchandises	1,030,571.—
c) intérêts, dividendes, loyers, fermages, etc.	—.—
d) quote-part encore disponible	2,303,772.—
Total a-d	* fr. 8,402,741.—

pour marchandises: datés du 31/5/38.

pour frais accessoires: datés du 30/4/38.

III. Compte « Marchandises »	
a) quote-part des créanciers suisses pour marchandises suisses et frais accessoires	fr. 5,237,551.—
b) versements auprès de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin, en faveur des créanciers suisses	* fr. 31,295,511.—
c) découvert	fr. 26,057,960.—
d) autres créances déclarées, dont le montant n'a pas encore été payé à Berlin	fr. 48,687,065.—
e) total des créances suisses à compenser	fr. 74,745,025.—

IV. Compte « Tourisme »

a) quote-part fixe provenant des versements de débiteurs suisses	fr. 3,800,000.—
b) paiements pour le trafic touristique y compris paiements pour séjours d'études et de convalescence, subventions	2,440,962.—
c) découvert	fr. 1,309,038.—

* découvert au 30/6/36 de fr. 19,030,331.—.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison

R. Hornsteiner, Prague

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous mettons en garde contre:

Pohl's Söhne, W., Trautenau Weiss, Istvan, Budapest.**Commerce extérieur****Suisse**

D'après l'étude mensuelle de la Section de Statistique de la direction générale des douanes suisses, nos échanges commerciaux avec l'étranger se chiffrent au total par 232,3 millions de fr., en régression de 29,5 millions sur le mois de juin de l'année précédente. Les importations accusent 131,0 millions de fr., soit 23,7 millions de moins qu'en juin 1936. Les exportations

tations ont diminué de 5,8 millions de fr. et atteignent 101,3 millions.

Comparativement au mois précédent, les importations ont augmenté de 4,7 millions de fr. et les exportations ont fléchi en valeur de 2,8 millions de fr., mais progressé en quantité de 5 % en chiffre rond.

Mouvement de la balance commerciale

Moyenne mensuelle:	Importations		Exportations		Déficit
	dont T. P. R. (en millions de francs)		dont T. P. R.		
1928	226,6	—	176,3	—	50,3
1935	106,9	5,2	66,2	6,7	40,7
1936	105,5	5,3	73,5	6,7	32,0
1937	150,6	6,9	107,2	8,8	43,4
Juin 1937	154,7	6,7	107,1	10,1	47,6
Mai 1938	126,3	6,6	104,1	8,2	22,2
Juin 1938	131,0	6,1	101,3	7,2	29,7
Janv.-juin 1937	929,8	40,8	578,9	53,3	350,9
Janv.-juin 1938	781,4	40,4	618,4	49,9	163,0

(T. P. R. = trafic de perfectionnement et de réparation compris depuis 1933 dans les chiffres d'importation et d'exportation ci-dessus).

L'évolution inverse des importations et exportations s'est traduite par une nouvelle aggravation de la passivité de notre balance commerciale par rapport à mai. La proportion des importations non couvertes par des exportations est de 22,7 % contre 17,5 % le mois précédent.

Nos importations ont atteint un niveau relativement bas, car depuis 1929 il n'a été noté en juin des chiffres quantitatifs plus faibles qu'en 1930 et 1936. Le trafic de perfectionnement et de réparation ne participe pas à l'accroissement des importations enregistré par rapport à mai; ce genre de trafic tend plutôt à rétrograder.

Comparées à celles de juin 1937, les exportations ont fléchi quantitativement (-15,9 pourcent) beaucoup plus fortement qu'en valeur (-5,4 pour cent). Des interversions dans la composition des marchandises ont contribué à cette évolution. Le mouvement différent constaté par rapport au mois précédent au point de vue de la quantité (+5,1 %) et de la valeur (-2,7 %) résulte des exportations accrues de marchandises lourdes de grande consommation (minerais de fer).

Dans l'industrie métallurgique, le mouvement de reprise de nos ventes d'horlogerie s'est ralenti. Mais il ne faut pas attribuer à l'occurrence une trop grande importance aux fluctuations mensuelles.

Nos principaux fournisseurs

Pays	1938		1938		Modification		
	mai	juin	mai	juin	par rapport à juin 1937	par rapport à juin 1937	
Allemagne *)	30,5	30,8	—	5,4	16,8	15,9	-0,2
France	17,7	19,0	-1,6	10,5	9,1	—	-3,4
Italie	8,8	10,5	-1,1	8,2	7,0	—	-0,9
Gde-Bretagne	8,6	7,7	-3,0	11,9	10,0	—	-1,4
Etats-Unis	9,8	9,4	-0,6	5,6	5,0	—	-3,7
Belgique	5,0	4,8	-1,3	4,3	3,0	—	-0,7
Pays-Bas	3,7	4,5	-0,7	4,3	4,5	—	+0,6
Espagne	0,4	0,5	-0,2	0,4	0,3	—	+0,1
Autriche	3,1	3,2	-0,7	2,4	2,7	—	-1,3
Roumanie	1,1	2,2	-1,2	1,0	2,0	—	+0,9
Tchécoslovaquie	5,4	4,8	-2,2	3,7	6,7	—	+0,1
Russie (y compris l'Ukraine)	2,1	2,4	+2,0	1,0	0,8	—	+0,2

*) Le commerce avec l'Autriche est indiqué à part et n'est pas repris dans ces chiffres.

Bien que notre commerce extérieur avec l'Allemagne — comparativement à juin 1937 — ait rétrogradé cette fois surtout aux importations, ce pays est resté notre principal fournisseur et débouché. Il est également intéressant de relever que l'on a renouvelé l'accord germano-suisse pour la compensation des paiements, arrivé à échéance le 30 juin 1938.

La part des pays susmentionnés dans notre exportation totale est de 66,1 % contre 67,3 % en mai 1938 et 71,6 % en juin 1937. Nos exportations sont déficitaires surtout à destination de la France et des Etats-Unis.

Information

Dépôts de marchandises en consignation en Autriche.

L'Office suisse de Compensation communique ce qui suit:

Il a déjà été communiqué par la presse que la production de certificats de clearing n'est pas nécessaire lorsqu'il s'agit de marchandises expédiées en Autriche avant le 4 juillet 1938. Par ces dernières,

il faut entendre celles qui ont été définitivement introduites et dédouanées en Autriche avant la date précitée, y compris les marchandises en consignation en Autriche pour le compte de maisons suisses.

Les créances des exportateurs suisses, résultant de ventes de marchandises définitivement introduites et dédouanées en Autriche avant le 4 juillet 1938 (créances de la catégorie B), ont un caractère compensable et ceci sans égard à l'origine des dites marchandises et à la date où elles ont été vendues. Font exception les créances résultant de ventes de marchandises, livrées ou encore à livrer, effectuées sur la base d'attestations de devises (Devisenbescheinigungen) émises par l'Office viennois des devises (Devisenstelle Wien), avant le 4 juillet 1938. De telles créances doivent être au contraire réglées en devises libres et ne sont pas à déclarer à l'Office suisse de Compensation.

Du fait de la renonciation à la production de certificats de clearing pour les marchandises qui ont été définitivement introduites et dédouanées en Autriche avant le 4 juillet 1938 et dont, aux termes de l'accord de compensation du 30 juin 1938, le paiement peut avoir lieu par la voie de clearing spécial pour le territoire autrichien, un contrôle spécial devra être exercé au sujet de ces anciens dépôts de marchandises à l'étranger.

Les intéressés devront donc soumettre à l'Office suisse de Compensation, au plus tard jusqu'au 15 août 1938, un relevé exact de leur dépôt en consignation, tel qu'il était le 3 juillet 1938:

- marchandises suisses,
- marchandises en transit (marchandises d'origine étrangère).

Les relevés de dépôts de marchandises en consignation devront contenir des indications exactes quant au genre, à la quantité, au poids, à la valeur et à la date d'entrée en Autriche des dites marchandises. Ces relevés doivent être remis en double exemplaire et séparément pour chacune des deux catégories de marchandises. En outre, par une déclaration valablement signée, il y aura lieu de certifier que toutes les données sont bien conformes à la réalité. L'Office suisse de Compensation se réserve de faire procéder à des contrôles.

Les nouveaux envois de marchandises effectués après le 3 juillet 1938, destinés à l'approvisionnement de dépôts en consignation, ne doivent pas être annoncés à l'Office suisse de Compensation. Par contre, les créances résultant de la vente de marchandises (d'origine suisse) nouvellement déposées en consignation doivent être déclarées, en remettant des certificats de clearing.

De ce qui précède, il ressort combien il est nécessaire de traiter séparément les nouveaux et les anciens dépôts en consignation.

Les créances résultant de la vente de marchandises livrées d'anciens dépôts en consignation ne pourront pas être prises en considération pour être réglées par le clearing, si les maisons qui en sollicitent le transfert n'ont pas envoyé jusqu'au 15 août 1938 les relevés qui leur sont demandés.

Négociations économiques entre la Suisse et la Hongrie.

Les négociations menées depuis quelques jours à Berne entre une délégation suisse et une délégation hongroise ont abouti, le 23 de ce mois, à la conclusion d'un accord, qui sera soumis à l'approbation des deux gouvernements. Les accords additionnels du 21 décembre, 1937 concernant le trafic des marchandises et des paiements sont prorogés jusqu'au 30 juin 1939. Les nouveaux contingents accordés de part et d'autre permettront de développer les échanges commerciaux entre les deux pays.

Equateur. — Restriction d'importation.

Le montant total des importations admises en Equateur, par mois et pour l'ensemble des pays exportateurs a été fixé à 8 millions de sucres (2,3 millions de fr. environ). La répartition a lieu sur la base de la balance commerciale de chaque pays et du traitement dont sont soumis les produits équatoriens.

Les consulats de l'Equateur ne peuvent donc viser les factures consulaires que moyennant présentation d'un double de la licence d'importation respective. Les marchandises au bénéfice d'une telle autorisation d'importation doivent être importées pendant les 240 jours qui suivent leur délivrance.

Renseignements consulaires sur la Pologne.

M. Traendle, secrétaire à la Légation de Suisse à Varsovie, accordera des entretiens aux maisons suisses intéressées à ce marché aux deux sièges de l'Office suisse d'Expansion commerciale:

Zurich, le mardi 2 août,
Lausanne, le jeudi 4 août.

COTES

26 juillet 1938

Cote des métaux

Métaux précieux
Argent fin (plaquettes) 999/1000 } Frs. 85.— le ko
» » (grenaille) }
Soudures (forte et tendre) } 68.40 »
Argent fin laminé } 89.— »
Argent manufacturé (800/1000) } 105.— »
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.

Platine manufacturé, dès le 1^{er} juillet 1938, fr. 6.40 le g.

London 18 juillet 22 juillet 25 juillet
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)
en Livres sterling

Antimoine chin.	40-41	39 ¹ / ₂ -41	39 ¹ / ₂ -41
» spéc.	70-71	70-71	70-71
Cuivre compt.	39 ¹ / ₁₆ -39 ¹³ / ₁₆	40 ¹ / ₁₆ -40 ¹ / ₂	41 ³ / ₁₆ -41 ¹ / ₄
» 3 mois	40-40 ¹ / ₈	40 ¹ / ₁₆ -40 ³ / ₄	41 ⁷ / ₁₆ -41 ¹ / ₂
» best selec.	43 ³ / ₄ -45	44 ³ / ₄ -46	45 ¹ / ₂ -46 ³ / ₄
» électrol.	44-45	45-46	45 ³ / ₄ -46 ³ / ₄
Etain compt.	192 ¹ / ₄ -192 ¹ / ₂	194-194 ¹ / ₄	194 ³ / ₄ -195
» 3 mois	193 ¹ / ₂ -193 ³ / ₄	195-195 ¹ / ₄	195 ¹ / ₄ -196
» Straits	196	197 ³ / ₄	198 ¹ / ₂
Plomb compt.	14 ³ / ₈ -14 ³ / ₄	14 ³ / ₈ -14 ¹¹ / ₁₆	14 ³ / ₈ -15 ¹ / ₁₆
» livr. ult.	14 ¹ / ₁₀ -14 ¹ / ₈	14 ¹ / ₁₀ -14 ³ / ₄	14 ³ / ₁₀ -14 ³ / ₈
Zinc compt.	14 ¹ / ₈ -14 ³ / ₁₀	14 ¹ / ₄ -14 ¹ / ₁₀	14 ³ / ₁₀ -14 ³ / ₈
» livr. ult.	14 ³ / ₈ -14 ¹ / ₁₀	14 ³ / ₁₀ -14 ³ / ₁₆	14 ³ / ₁₀ -14 ¹ / ₄

London 18 juillet 22 juillet 25 juillet

(Ces prix s'entendent par once standard 925/1000 en pence)

Argent 19.5/16 19.5/8 19.13/16
(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.

Or 141.3 141.5 141.5

Paris

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Argent 540 550 550

Or 40.403,82 40.476,50 40.476,50

Platine 41.000 41.000 41.000

New-York

Or 35.— 35.— 35.—

(Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)

Argent 42.75 42.75 42.75

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

Boart du Congo fr. 3.10 à 3.15

Boart gris petit moyen » 3.20 à 3.25

Boart roulé extra » 3.30 à 3.40

Boart boules choisies » 3.40 à 3.50

Diamant qualités spéciales » 3.60 à 3.80

Diamant Brésil » 5.— à 5.50

Carbone (Diamant noir) » 17.— à 21.—

Cours communiqués par:

Maison Baszanger

6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte 1 1/2 %

» » avance s/nantissement 2 1/2 %

Escompte Parité en

% francs suisses Demande Offre

France 100 Francs 2 1/2 12.30 12.05 12.10

Gr. Bretagne 1 Liv. st. 2 21.40 21.50 21.54

U. S. A. 1 Dollar 1 4.35 4.36 4.37

Canada 1 Dollar — 4.35 4.31 4.33

Belgique 100 Belga 4 73.25 73.80 74.—

Luxembourg 100 Francs 18.— 18.— 18.58

Italie 100 Lires 4 1/2 20.25 — 23.05

Espagne 100 Pesetas 5 15.— — —

Portugal 100 Escudos 4 1/2 19.— 19.45 19.65

Hollande 100 Florins 2 237.— 240.10 240.60

Indes néerl. 100 Guilder — 233.— 241.— 242.—

Allemagne 100 Reichsmk. 4 105.— 175.20 175.70

Dantzig 100 D.Gulden 4 77.— — 82.50

Hongrie 100 Pengö 4 80.— — 86.20

Tchécoslov. 100 Cour. 3 13.40 — 15.22

Estonie 100 Cour. 4 1/2 110.— 118.— 118.80

Lettonie 100 Lats 5-5 1/2 80.— 85.— 86.—

Lithuanie 100 Lits 5 1/2 70.— 73.— 73.50

Russie 1 Rouble or 8 — 85.— —

Suède 100 Cr. sk. 2-2 1/2 110.— 110.80 111.20

Norvège 100 Cr. sk. 3 1/2 107.— 108.— 108.20

Danemark 100 Cr. sk. 4 95.— 95.95 96.15

Finlande 100 Markka 4 9.25 9.50 9.60

Pologne 100 Zloty 4 1/2 77.— 81.50 82.50

Yougoslavie 100 Dinars 5 9.10 9.90 10.15

Albanie 100 Francos 6 140.— — —

Grèce 100 Drachmes 6 3.75 — —

Bulgarie 100 Leva 6 3.80 — 5.35

Roumanie 100 Lei 4 1/2 2.40 2.08 2.15

Turquie 100 Livres t. 5 1/2 290.— 348.— 349.—

Egypte 100 Livres ég. — 2180.— 2216.— 2217.—

Afrique Sud 1 Liv. st. 3 1/2 20.90 348.— 349.—

Australie 1 Liv. st. 4 1/4 16.85 17.10 17.40

Argentine 100 Pesos pap. 3 1/2 131.— 112.75 113.75

Bésil 1000 Milreis — 245.— 24.— 26.—

Chili 100 Pesos 4 1/2 18.— 16.50 18.—

Uruguay 100 Pesos or — 220.— 251.— 253.—

Colombie 100 Pesos 4 200.— 246.50 247.50

Pérou 100 Soles pér. 6 96.— 101.— 102.—

Equateur 100 Sucres 4 180.— — —

Bolivie 100 Bolivianos — 9.— — —

Vénézuéla 100 Bolivars — 80.— — —

Mexique 100 Pesos papier — 88.— 119.— 121.—

Philippines 100 Pesos — 215.— 217.50 219.—

Indes brit. 100 Roupies 3 160.— 159.50 161.50

Chine 100 Dollars — 122.— 112.— 115.—

Japon 100 Yens 3,29 120.— 124.50 126.50

Indo-Chine 100 Piastres — 195.— 123.— 125.—

Siam 100 Bahts — 180.— 199.— 200.50

Malaisie brit. 100 Piastres — 245.— 251.— 253.—

*) Cours du service international des virements postaux.

NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs

*Les Maisons spécialisées pour vos Fournitures de bureau, d'atelier,
d'emballage, clichés, dessins publicitaires, etc.*

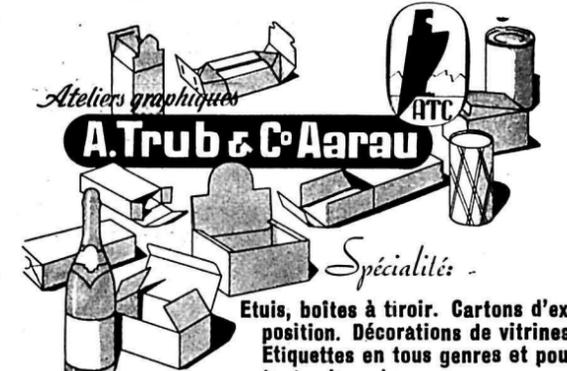
Améliorez vos Contrôles
de fabrication, -commandes, -clients, etc.
en adoptant le Fichier visible STANDARD
Demandez documentation - Références



Représ.-Organisateur: A. Zahler-Barras, Carteret 1, Genève

Arts Graphiques
Haefeli & Co
LA CHAUX-DE-FONDS

Imprimerie
Lithographie
Héliogravure
Clichés
Galvanoplastie



Ateliers graphiques
A. Trub & Co Aarau
Spécialité: -
Etuils, boîtes à tiroir. Cartons d'exposition. Décorations de vitrines. Etiquettes en tous genres et pour toutes branches.

RELIEF S. A.
Rue de la Serre, 24
LA CHAUX-DE-FONDS

La maison spécialisée dans
L'ÉTIQUETTE
de bon goût, pour l'Horlogerie
et parties annexes

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE
JOS. JOBIN & Co.
PORRENTROY

Toutes les spécialités pour la fabrication
de la pierre fine
Importante baisse de prix sur les fils d'aciers
à super résistance depuis ϕ 4/100 m/m.
Demandez nos derniers prix.

BOLDUCKS des LACS S. A.
Grands Pins, 2 **NEUCHÂTEL** Télép. 5.13.63

**FABRIQUE DE RUBANS RÉCLAME
ET D'ÉTIQUETTES EN RELIEF**

Maison spécialisée pour la fabrication
d'étiquettes en relief (marques de fabrique)
pour l'horlogerie
ÉTIQUETTES ADRESSE



REPOUSSAGE, ESTAMPAGE ET ÉTIRAGE
DE TOUS MÉTAUX

Spécialité: CABINETS et RÉHAUTS
métalliques pour horloges

USINE DECKER S. A.
NEUCHÂTEL



Scellés métalliques
pour colis-valeur

Plombs en plomb

PETITPIERRE FILS & Co.
NEUCHÂTEL

Douanes

Paraguay. — Droits.

Le Consulat général de Suisse à Assomption communique que le Gouvernement paraguayen a promulgué un nouveau décret, d'après lequel le 40 pour cent (jusqu'ici le 30 pour cent) des droits de douane qui sont perçus sur les marchandises importées au Paraguay doit être payé en « oro sellado » ou sa contre-valeur en monnaie argentine ou en d'autres devises.

La majoration susmentionnée entraîne une augmentation des droits de douane.

16/7/38. — **Fabrique de Boîtes La Centrale**, soc. an., Bienne. Albert Paillard, décédé, est sorti du Cons. adm.

15/7/38. — La raison « P. Grumser » est radiée. Actif et passif sont repris par **P. Grumser A. S.**, soc. an. cap. soc. fr. 100,000 nom., commerce de bijouterie, orfèvrerie et horlogerie. Fondé de pouvoirs: André Grumser, de Lausanne, sign. individ. Siège: Rue St. François 11, Lausanne.

14/7/38. — **Fabrique d'horlogerie de Saint-Blaise S. A.**, St-Blaise. Otto Bertschinger et Julien Comtesse, administrateurs, démissionnaires, sont remplacés par Samuel Maeder, de Mühleberg, présid., André et Gérard Friedli, de Landiswil, sign. indiv.

19/7/38. — **Société horlogère de Porrentruy, Phoenix Watch Co. S. A.**, Porrentruy. La sign. de Gilbert Schaldenbrand, fondé de pouvoirs, est éteinte. Procuration collective est conférée à Charles Schneider, de Langenbruck.

No. 50964. 23 mars 1933. — 1 dessin. — Boîtes de montres, pendulettes et médailles.

No. 50984. 28 mars 1933. — 10 modèles. — Montres décorées.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrement:

16/7/38. — **Les Fils de Etienne Hofmann G. m. b. H.**, soc. à respons. lim., fabrication de ressorts d'horlogerie, cap. soc. fr. 20,000. Associés: Edgar Hofmann et Lina Hofmann-Möri, épouse de Jean, tous deux de Kirchdorf. Gérants: Edgar et Hans Hofmann-Möri, sign. indiv. Rue du Viaduct 23, Bienne.

Modifications:

15/7/38. — **Tanner Frères, Société Anonyme**, pierres fines d'horlogerie, etc., Lucens. Louis Germond, adm., est démissionnaire, sa sign. radiée. Le cons. adm. est composé de Joseph Lombardi, d'Airolo, président, sign. indiv., Albert Lavanchy, de Lutry et Rieux, Jean Brossy, de Payerne, sans sign.

15/7/38. — La soc. n. coll. « Stutzmann & Kaspar », est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par **M. Stutzmann Fils** (Max S., d'Uebeschi), fabrication de machines, Seelandweg 9, Bienne.

Dessins et Modèles

Radiations:

No. 34988. 18 juin 1923. — 5 modèles. — Articles de bijouterie.

No. 35000. 21 juin 1923. — 1 modèle. — Calibre de montre.

No. 35009. 23 juin 1923. — 2 modèles. — Calibres de montres.

No. 35022. 27 juin 1923. — 1 modèle. — Calibre de montre.

No. 42254. 16 mars 1928. — 8 modèles (solde de 20). — Calibres de montres.

No. 42256. 17 mars 1928. — 22 modèles. — Platines de mouvements de montres.

No. 50933. 23 mars 1933. — 1 modèle. — Lunette de boîte de montres-bracelet.

No. 50934. 23 mars 1935. — 5 modèles. — Dispositifs de fixation du bracelet aux montres-bracelets.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 f, No. 198459. 21 avril 1937, 18 1/4 h. — Palier à coussinet mobile, principalement mais non exclusivement pour mouvement d'horlogerie. — **Fritz Marti**, 137, Rue du Parc, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Cl. 71 f, No. 198460. 3 août 1937, 18 1/4 h. — Mouvement d'horlogerie électrique. — **Schild et Co. S. A.**, 137, Rue du Parc, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 75 b, No. 198461. 14 mai 1937, 18 1/2 h. — Procédé de fabrication d'aciers spéciaux. — **Fonderies Françaises d'Aciers Spéciaux Inoxydables**, 54, Avenue Gambetta, Bagnole (Seine, France). Mandataires: Bovard et Cie., Berne. — « Priorité: France, 12 mars 1937 ».

Radiations:

Cl. 71 e, No. 164588. — Montre-bracelet à remontage automatique.

Cl. 71 e, No. 173803. — Mécanisme de remontage pour pièces d'horlogerie.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux: **Le Répertoire des marques de fabrique pour l'horlogerie.**

Le Répertoire des brevets d'inventions suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

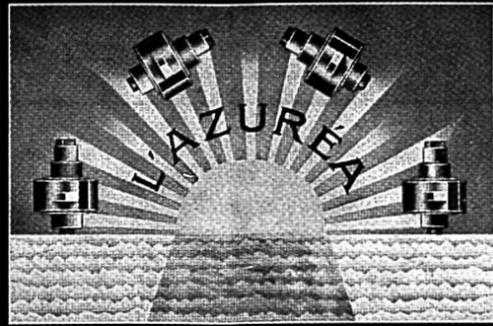
Les tableaux de statistique d'exportation d'horlogerie par pays.

Les principaux journaux horlogers suisses et étrangers.

ARBRES DE BARILLETS FINIS
QUALITÉ EXTRA SOIGNÉE
ET BON COURANT

TIGES GARNIES
TIGES SEULES

TÉLÉPHONE
N° 94.132



AZURE

SPECIALITÉ DE
GRANDES MOYENNES
PIVOTÉES ET LANTERNÉES

PIGNONS PIVOTÉS
DE TOUS GENRES

CHAUSSÉES,
MINUTERIES
CANONS, ETC.,

AXES DE
BALANCIERS

MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
CÉLESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)

BUREAU TECHNIQUE POUR L'HORLOGERIE
E. ROULET, BIENNE
2, QUAI DU HAUT — TÉLÉPHONE 64.34

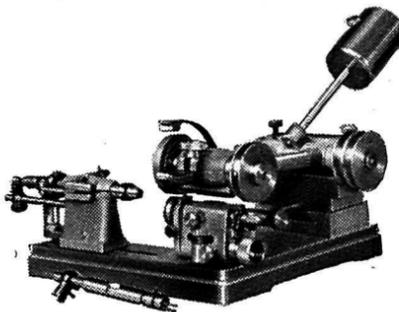
Etudes de calibres. — Transformations. — Modernisation.
Entreprise de calibres complets. — Pointages et plaques rectifiées de haute précision, Origines, etc. — Potences à chasser les pierres.
Outillage à sertir. — Mouvements agrandis pour la réclame
Installations modernes

MISE EN GARDE

La Maison
PATEK, PHILIPPE & Co, à GENÈVE
met en garde les fabricants de montres et de cadrans sur l'emploi de la marque „PHILIPPE WATCH“.

Elle se réserve de poursuivre judiciairement ceux qui reproduiront cette marque qui est considérée comme une contrefaçon de la marque PATEK, PHILIPPE & Co.

Angl. et Polissages
d'acier tous genres, spécialité d'angl. de chronographes.
Livraison rapide. Tél. 61
W. PERUSSET - Vallorbe



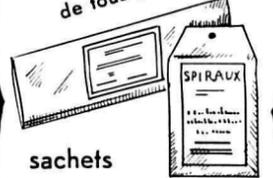
FABRIQUE DE MACHINES DE PRÉCISION
STRAUSAK & ARBER
Lohn - SOLEURE - Suisse

SPECIALITÉS:
MACHINES: à tailler, à rouler les pivots à affuter les fraises et les meules, à polir les bouts ronds, à polir les ailes de pignons, à river.

Cartonnages



de tous genres



sachets pour fournitures

livrés avantageusement par

CAFAG
FABRIQUE DE CARTONNAGES S.A.
Fribourg

Ateliers annexés:
Imprimerie, Lithographie, Gaufrage

PIERRE SEITZ
Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie
LES BRENETS (Suisse)



Jauges à trous Seitz en rubis sur base Cary

par 1/4₁₀₀ mm de 6 à 32₁₀₀ de mm



par 1/2₁₀₀ mm de 32 à 62₁₀₀ de mm

Concessionnaires: Bergeon & Co, Le Locle

CALOTTES ET MOUVEMENTS
ancr, 15 rubis, 3³/₄ à 10¹/₂ lig., qualité garantie
sont livrés avantageusement
BELLA, GENÈVE-CHÈNE-BOURG

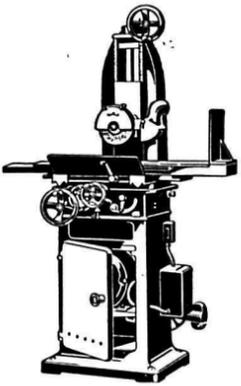
DR F. SCHEURER & CIE
OFFICE FIDUCIAIRE
Bienne Neuveville Neuchâtel
Organisation rationnelle des entreprises

Bracelets cuir
Entourages
Dragonnes
Broches

Toutes nouveautés sur demande
G. Metzger - Perret
Rue du Parc, 66
La Chaux-de-Fonds

SAVON WATCH
le remède efficace contre la transpiration et la rouille
Fr. 1.50 le morceau. Grosse réduction par quantité
Pharmacie Cardinaux, à Tavannes

Pilons acier
cylindriques
triangulaires
demi-lunes
Pierre-Henri LAMBERT
GORGIER (Neuchâtel) Tél. 67.166



Planeuses américaines neuves
Table: 460/165 mm
commande par moteur
Standard-Machines S.A.
BIENNE
Rue Centrale 83 Tél. 26.14



REPRÉSENTATION
est demandée de fabrique d'horlogerie importante, ancre ou cylindre, pour visiter la clientèle d'Europe et d'outre-mer, parle anglais, français, espagnol, allemand. Caution est fournie pour collection. Entretien verbal à Bienne du 27 au 31 juillet.
Offres s. chiffre P2964 N à Publicitas Neuchâtel.

PIERRES FINES
Vérifiages - Amincissages
Lapidages
(Flachschleiferei)
A. GIRARD-ROTH
Erlach (lac de Bienne)
Téléphone 46
Toutes les spécialités.

On cherche pour entrer 15 août ou 1er septembre, une

STÉNO-DACTYLO
pour l'allemand et français et si possible l'anglais. Connaissance de l'horlogerie désirée.
Prière d'adresser photo et curriculum vitae à case 326, Genève-Rive.

RESA
Recouvrements S. A.
Inkasso A. G.
NEUCHÂTEL 1

Les spécialistes du contentieux en Suisse et à l'étranger
Demandez tarif

Grossistes Importateurs
pour vos mouvements et montres de 3³/₄ et 10¹/₂ lig., en qualité soignée.
Adressez-vous à **Savian Perotto fils, Sonvilier.**
Echantillons sur demande.

CONCIERGE
Jeune ménage sans enfant cherche place de concierge-commissionnaire.
Ecrire s. chiffre P 10791 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

ARGENTINE
Représentant demande adresses de fabricants de montres-bracelets, dames et hommes, 15 rubis, bon marché. Genres extra modernes. Aussi montres hommes, secondes au centre. Pressant.
S'adr. à **Fritz Favre** Communal 6, Le Locle